

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22  
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 20 Novembre 1894

### PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnances du 12 novembre 1894, le Prince a promu au grade d'Officier dans l'Ordre de Saint-Charles, M. le Colonel Jean-Cléry Mercier de Sainte-Croix, Commandant Supérieur des Gardes d'honneur ;

Et nommé au grade de Chevalier dans le même Ordre :

MM. le Comte de Bobone, Consul Général de Monaco à Lisbonne (Portugal) ;  
le Comte Naselli-Feo, Consul de Monaco à Savone (Italie) ;  
Emile Messié, Juge d'Instruction près le Tribunal Supérieur.

Le Prince, par Ordonnance du 14 novembre 1894, a autorisé M. le Capitaine Henri-Charlwood Carr, Commandant en second de son yacht *Princesse-Alice*, à accepter et porter la croix de Commandeur de l'Ordre Saint-Benoît ;

Et M. Jean-François-Louis Blanchy, Sous-Secrétaire de Ses Commandements, à accepter et porter la croix de Commandeur de l'Ordre du Christ,

Qui leur ont été conférées par S. M. le Roi de Portugal.

Par Ordonnance Souveraine du même jour, M. Felipe Lerdo de Tejada est nommé Consul Général de la Principauté à Cadix (Espagne), en remplacement de M. Ramon Alcon, décédé.

Par Ordonnance du 12 novembre 1894, le Prince a fait remise :

1° Pleine et entière de la peine qu'il lui reste à subir, à la nommée Justine Douarre, condamnée par le Tribunal Supérieur le 17 mai 1894, à huit mois d'emprisonnement pour vol ;

2° De quatre mois sur la peine qu'il a encore à subir, à Charles Rivoira, condamné le 30 juin 1892, par le Tribunal Supérieur, à trois ans d'emprisonnement, pour attentats à la pudeur.

### NOUVELLES LOCALES

S. A. I. et R. la Duchesse d'Aoste est arrivée le 13 novembre au Château de Marchais, accompagnée du marquis Vivalda, chevalier d'honneur, et de la marquise de Castelnuovo, dame du palais.

Un train spécial a conduit la Duchesse, de Laon à Liesse.

### ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu l'Ordonnance sur la Police générale en date du 6 juin 1867 ;

Vu l'Ordonnance du 25 juin 1894 portant concession de marchés couverts à la Condamine et à Monte Carlo, ensemble le cahier des charges y annexé ;

Vu l'Ordonnance du 26 juin 1894 autorisant la Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté, qui est substituée au bénéficiaire de la concession précédente ;  
Vu notre arrêté du 15 novembre 1880 ;

### ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le marché, qui se tenait sur la place d'Armes, à la Condamine, sera supprimé et transféré dans le marché couvert édifié par la Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté, à dater du samedi 24 novembre courant.

Il en sera de même pour le marché de Monte Carlo (ou des Moulins) à dater du ~~lundi~~ <sup>samedi</sup> 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Le marché de Monaco-Ville continuera à être tenu dans les conditions actuelles.

ART. 2. — A compter de l'ouverture des nouveaux marchés couverts, la vente des denrées de toute espèce sera interdite sur l'emplacement des anciens marchés et sur la voie publique.

ART. 3. — Les marchés couverts de la Condamine et de Monte Carlo seront ouverts tous les jours de 7 heures du matin à 6 heures du soir, depuis le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, et de 5 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, depuis le 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre.

Le prix des places y est déterminé par le cahier des charges de la Société concessionnaire.

ART. 4. — Les articles 1 et 2 de notre arrêté du 15 novembre 1880 et toute autre disposition contraire à celles du présent arrêté sont abrogées.

ART. 5. — Le Directeur de la police et le Commandant des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, le 19 novembre 1894.

Le Maire,  
C<sup>te</sup> F. GASTALDI.

### LA SAINT-ALBERT

La fête de notre Auguste Souverain a été, comme de coutume, célébrée mercredi dernier, par la population monégasque, avec le même enthousiasme. Dès le matin, toutes les maisons étaient pavées, dans l'après-midi, la Mairie a fait, selon l'usage, une abondante distribution de secours aux indigents ; le soir, la Ville et la Condamine ont été illuminées dès la brume. Parmi les établissements, plusieurs se distinguaient par la nouveauté et la beauté de leur décoration. Le feu d'artifice, tiré par Stevano, sur l'esplanade de la Batterie, et la retraite aux flambeaux ont obtenu un égal succès ; la Société Philharmonique prêtait son gracieux concours à cette dernière partie de la fête du 14.

Le lendemain matin, la Messe pontificale avait attiré la foule à la Cathédrale. Le cortège officiel occupait le transept, M<sup>sr</sup> l'Evêque officiait. Le *Te Deum* a suivi l'office divin.

Après la revue passée par S. Exc. le Gouverneur Général, sur la place du Palais, les membres du Corps Consulaire, les Officiers, les Magistrats et les Chefs des diverses administrations, se sont

réunis en un banquet au palais du Gouvernement, où M. le Baron de Farincourt les avait invités.

Au dessert, S. Exc. le Gouverneur Général a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

La fête du Souverain nous réunit pour la huitième fois, depuis que le Prince Charles III, de vénérée mémoire, a daigné me confier les fonctions de Gouverneur Général, et que le Prince Albert I<sup>er</sup>, heureusement régnant, sûr de mon dévouement et de ma fidélité, a bien voulu me les conserver.

Le concours éclairé des fonctionnaires, mes chers collaborateurs, a grandement facilité l'accomplissement de ma tâche, je les en remercie très cordialement et je crois pouvoir compter sur sa continuation.

Fort de cette espérance, réconforté, chaque jour, par les témoignages d'affectueuse confiance de mes administrés, m'inspirant, sans cesse, de la pensée du meilleur et du plus libéral des Maîtres, je me consacrerai avec plus de courage que jamais au service des intérêts de Son Altesse, si indissolublement liés à ceux de ses fidèles sujets.

L'union, la concentration de toutes les bonnes volontés, ont produit, dans le passé, les plus heureux résultats, ce qui en démontre nettement la nécessité. J'ajoute qu'à eux seuls, les progrès réalisés pendant l'année 1894, dont vous connaissez l'importance et qui sont dûs, avant tout, à la féconde initiative du Prince, méritent, au plus haut degré, la reconnaissance publique.

Je vous propose, Messieurs, d'attester avec moi l'ardeur de cette reconnaissance, en même temps que la communauté parfaite de nos sentiments, en portant respectueusement la santé de S. A. S. M<sup>sr</sup> le Prince Souverain de Monaco !

Levons également, et avec non moins de respect, nos verres à S. A. S. M<sup>me</sup> la Princesse Alice, notre gracieuse et bonne Souveraine, protectrice passionnée des arts et des lettres ; bienfaitrice de nos établissements secourables, dont Elle surveille et dirige les améliorations, guidée par Son cœur généreux et Sa haute compétence.

A S. A. S. le Prince Héritaire qui, en sortant de Saint-Cyr, après avoir conquis son brevet d'officier, a tenu à passer par la mâle et très utile école de la discipline, du commandement et du devoir, dans un des plus anciens et des plus glorieux régiments de cavalerie de l'armée d'Afrique, et qui complète, en ce moment, son éducation virile, en suivant les cours spéciaux de Saumur.

C'est aussi avec un sincère empressement, je n'en puis douter, que vous vous joindrez à moi pour faire parvenir à Son Altesse Madame la Princesse Florestine de Monaco, duchesse d'Urach-Wurtemberg, le très humble hommage de nos vœux de bonheur pour Elle, pour les Princes et les Princesses dont Elle est la Mère et l'Aïeule vénérée.

Nous venons d'obéir à une tradition qui nous est précieuse, en saluant des noms aimés ; nous avons maintenant à remplir un devoir imposé par les circonstances, en renouvelant, après Notre Auguste Souverain, à la France et à la Russie, l'assurance de la part douloureuse que la Principauté a prise aux catastrophes qui ont successivement désolé ces deux nobles nations.

Inclinons-nous d'abord, Messieurs, devant la tombe de M. Carnot, et protestons, une fois de plus, contre le crime

odieux qui a frappé, si cruellement la grande République, notre voisine et notre amie, en enlevant brusquement son éminent Président à l'affection unanime des Français.

Nous avons partagé, plus tard, les angoisses de la Russie, pendant le long martyre du Tzar Alexandre III, et notre consternation a été immense, lorsque Dieu a rappelé à lui le protecteur puissant et convaincu de la paix universelle.

Aussi, est-ce avec une profonde et douloureuse émotion que nous saluons, à son tour, sa grande et noble mémoire.

Il m'est doublement pénible d'apporter une note aussi triste à cette réunion que la joie seule devait présider; mais Son Altesse Sérénissime, dont je connais les sentiments, m'en eut voulu justement, et aucun de vous ne m'eut pardonné, si j'avais commis la lourde faute de m'en dispenser.

Il nous reste encore deux obligations à remplir, mais celles-ci, du moins sont douces à nos cœurs, puisqu'il s'agit pour nous de confondre l'expression de nos espérances avec la manifestation de celles que fait naître, chez le peuple Russe et dans l'Europe entière, l'avènement de S. M. l'Empereur et Roi, Nicolas II, continuateur de l'œuvre pacifique de son glorieux père; et que nous avons à nous réjouir, de l'élection présidentielle de M. Casimir Périer, dont le caractère, la netteté, l'esprit ferme et conciliant, sont si bien faits pour assurer à la France, la prospérité, la sécurité et la paix sous toutes leurs formes.

Buvons maintenant, Messieurs, au Corps Consulaire et à la perpétuité des liens affectueux qui nous unissent à lui.

Je tiens aussi, avant de renoncer à la parole, à prier le très sympathique Baron de Cocconato de répéter à son Gouvernement, à quel point le mien et tous les sujets du Prince Albert I<sup>er</sup> ont été touchés de l'accueil particulièrement cordial et distingué fait à Leurs Altesses, par Leurs Majestés Très Fidèles, lors des récentes études scientifiques du Prince sur les côtes portugaises.

Nous ne nous séparerons pas non plus, sans exprimer les regrets qui nous sont inspirés par l'absence du Marquis Carcano, Consul Général d'Italie, qui vient d'être appelé au poste important de Marseille, et que la fidélité de notre affection accompagnera partout, ni sans assurer M. de Batourine, Chambellan d'Alexandre III, Consul de Russie, de la peine que nous ressentons de le savoir retenu loin de nous en ce moment, par son cruel chagrin.

Enfin, Messieurs, le Prince a voulu honorer les services passés du vaillant Colonel de Sainte-Croix et reconnaître ceux que ce fidèle serviteur lui rend depuis seize ans, en l'élevant au grade d'Officier de Saint-Charles. Notre Auguste Souverain a pensé également que la croix de Chevalier du même Ordre ne pouvait briller sur la robe d'un magistrat plus laborieux, plus capable et plus intègre que son honorable Juge d'Instruction, M. Messié.

Après l'opinion publique, applaudissons à cette juste décision et portons chaleureusement la santé des deux heureux du jour.

Monseigneur l'Evêque répond à Son Excellence et la remercie, au nom de tous les assistants, de ce qu'Elle vient de dire de nos bien-aimés Souverains. Sa Grandeur s'associe à ces paroles qui interprètent si éloquemment et si respectueusement les sentiments dévoués des personnes présentes.

Monseigneur félicite ensuite le Corps Consulaire qu'Il est toujours heureux de retrouver dans cette fête d'un peuple acclamant son Prince. Il exprime son regret de ne point voir, comme à l'ordinaire, M. de Batourine. L'absence du très sympathique Consul de Russie est due au deuil de la nation russe. Sa Grandeur fait, à ce propos, en termes chaleureux, l'éloge de l'Empereur Alexandre III, qui méritait l'admiration du monde entier, non seulement par ses vertus privées, mais encore par son ardent amour de la paix.

Le regretté Souverain de toutes les Russies, s'était acquis le nom de Grand Pacificateur. Ce sera son titre de gloire et la postérité le lui gardera éternellement.

Le Consul de France tient tout d'abord à exprimer, au nom des membres du Corps Consulaire, les regrets que leur inspirent l'absence et le départ de M. le Marquis Carcano, qui devait être l'interprète de leurs sentiments.

Le Consul général d'Italie laissera à tous ceux qui ont eu le plaisir de le connaître le précieux souvenir des relations les plus agréables et les plus cordiales.

M. Glaize remercie vivement M. le Baron de Farincourt des paroles éloquentes par lesquelles il a rendu hommage à la mémoire du Président Carnot, comme à celle de S. M. Alexandre III.

La grandeur pacifique de l'Empereur, le dévouement civique du Président honorent la fin de notre siècle et illustreront son histoire. M. le Gouverneur Général, en saluant avec une chaleur communicative l'élection de M. Casimir-Périer et l'avènement de Nicolas II, a uni deux noms qui sont déjà chers à tous les amis de la paix.

C'est dans un nouveau palais, d'une architecture ferme et élégante, récemment achevé, que la fête de Son Altesse Sérénissime nous trouve aujourd'hui réunis. La Principauté se transforme en accomplissant chaque année un nouveau progrès. Le caractère propre de Monaco c'est d'être en quelque sorte à la fois ce qu'il y a de plus ancien et de plus moderne. Ce rocher pittoresque, qui s'avance audacieusement dans la Méditerranée, on le trouve à la première aurore de l'histoire de l'Occident. Des lumières nouvelles en jaillissent maintenant dans le domaine de la science et de l'art contemporains. Les premiers Grimaldi portaient au loin leur vaillance et leur renommée jusque dans le nord de la France ou le royaume de Naples. Leur successeur, en même temps qu'il donnait hier à une de nos premières revues une étude approfondie sur les conditions de navigabilité du Pas-de-Calais, poursuivait, non sans péril, l'exploration des courants et de la faune sous-marine des côtes du Maroc, — alors que d'autre part, grâce à une noble et gracieuse initiative, le territoire monégasque devenait un de ces foyers artistiques qui rappellent à certains égards l'illustration et le rayonnement esthétiques des principautés de la Renaissance.

Aux hommages et aux vœux très respectueux que nous adressons de loin à S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> et à Madame la Princesse Alice, vous voudrez joindre, Messieurs, ceux qui vont chercher sur la terre française d'Afrique, le Prince qui a préféré au séjour des capitales les mâles et généreux labeurs du soldat.

Je disais tout à l'heure que dans cet heureux coin de terre tout progresse et se renouvelle rapidement. Il y a pourtant une aimable réception qui ne change pas. En portant la santé de M. le Gouverneur Général, je veux lui exprimer une fois de plus combien sont dignement appréciées au dehors comme dans la Principauté, sa constante prévenance et sa grâce hospitalière.

M. le Baron de Cocconato se fera avec empressement l'interprète des paroles prononcées par le Baron de Farincourt à l'adresse de Leurs Majestés Très Fidèles; il l'en remercie et lui donne l'assurance des facilités que le Prince trouvera sans cesse lorsqu'il jugera utile de porter ses études scientifiques dans le domaine maritime portugais, et de l'accueil toujours sympathique que Leurs Altesses Sérénissimes rencontreront toujours auprès du Roi et de la Reine, ses Augustes Souverains.

M. le Comte Gurowski de Wezele, Consul d'Autriche-Hongrie, termine la série des toasts, en portant la santé de la Baronne de Farincourt.

Une pluie imprévue est venue, dans l'après-midi, contrarier les préparatifs de la fête qui était annoncée à Monte Carlo, et, malgré les milliers d'étrangers venus des environs, on fut obligé de la remettre à dimanche soir.

Le temps, avant-hier, était des plus favorables. Les illuminations de l'avenue de Monte Carlo, de la place et des alentours du Casino étaient superbes, et le feu d'artifice, tiré par Ruggieri, a été unanimement admiré. Les cascades de feu et le chiffre princier, deux pièces parfaitement réussies, méritent, à l'habile artificier, de justes félicitations. L'embrasement de Monaco aux flammes de bengale a terminé la partie pyrotechnique de la fête.

Après les allusions faites dans les discours prononcés au banquet offert par S. Exc. le Gouverneur Général aux Autorités et au Corps Consulaire,

nous pensons que nos lecteurs liront avec intérêt la liste des principales améliorations réalisées ou en cours depuis un an, sous la féconde impulsion de notre Auguste Souverain :

Promulgation de la première partie du Code de procédure révisé;

Améliorations multiples apportées aux services de l'Hôtel-Dieu; installation d'une maternité, création d'un dépôt de serum dans les locaux dépendant de cet établissement, mis à la disposition des médecins qui pourront y trouver, en outre, les instruments nécessaires à la constatation du croup, et seront obligés de fournir des rapports sur les résultats obtenus par l'usage de l'anti-diphthérique Roux;

Réglementation de l'exercice de la médecine et de la pharmacie;

Reconstruction, au Palais, du bâtiment de la trésorerie;

Achèvement des annexes du groupe scolaire de Monte Carlo;

Application du *tout à l'égout*, réglementée et assurée;

Construction des Marchés couverts de la Condamine et de Monte Carlo;

Achèvement du nouvel Hôtel du Gouvernement qui, en dehors des appartements particuliers du Gouverneur Général, contient maintenant les bureaux des Services publics, jusqu'alors dispersés dans différents locaux.

Energique impulsion donnée à la réalisation des moyens propres à l'emploi de l'eau de mer, au lavage des égouts et à la fourniture d'une quantité plus considérable d'eau potable à la population.

Aménagement d'un charnier, destiné à recevoir les cadavres d'animaux à enfouir par mesure sanitaire.

M. le Régent du Vice-Consulat d'Italie nous communique les dépêches suivantes :

*Aide de Camp Prince de Monaco,  
Marchais*

Chargé par le Comité de la Colonie Italienne, j'ai l'honneur de faire parvenir à Son Altesse Sérénissime, à l'occasion de sa fête, avec l'assurance de son respect, ses vœux et félicitations sincères.

*Le Régent du Vice-Consulat,  
HECTOR DE ANGELIS.*

*Aide de Camp du Prince de Monaco, au Régent du Vice-Consulat d'Italie, Monaco.*

Le Prince accepte avec satisfaction les vœux de la Colonie italienne dont il apprécie depuis longtemps les sérieuses qualités et dont il est heureux d'encourager les labeurs.

#### Souscription pour le Vaccin du Croup

##### Sixième liste

M <sup>r</sup> Ramin, Curé de la Cathédrale..... fr.	5 »
R. P. Gastaldi.....	3 »
MM. l'Abbé Espert.....	3 »
l'Abbé Lanier, curé de Sainte-Dévote.	5 »
l'Abbé Moussy.....	3 »
l'Abbé Lambert.....	3 »

Total..... fr. 22 »

Total de la cinquième liste... fr. 1.217 »

Total à ce jour.. fr. 1.239 »

Hier lundi, jour des obsèques de S. M. l'Empereur de Russie, les concerts ont été supprimés au Casino de Monte Carlo.

M<sup>me</sup> la Baronne de Farincourt a reçu de M. et M<sup>me</sup> Hermann Auerbach, à Monte Carlo, la somme de 200 francs pour les pauvres de la Principauté. Cette offrande a été envoyée le jour de la Saint-Albert.

Dimanche prochain, 25 novembre, à l'occasion de Sainte-Cécile, une messe en musique sera célébrée à la Cathédrale, à 9 heures du matin.

La Société Philharmonique et la Société Chorale de Monaco s'y feront entendre.

La première exécutera la *Marche Nationale*, la Prière de *Moïse*, un *Andante religioso*, de David, et les *Rameaux*, de Faure.

La seconde chantera le *Kyrie* de M. Nef, directeur de la Société Chorale, l'*O Salutaris*, du même auteur, et la Prière des *Contrebandiers*, de Limnander.

Jeudi 22 novembre 1894, à 2 h. de l'après-midi

1<sup>er</sup> CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

Avec le concours de M. CORSANEGO, violoniste

*Symphonie en ut mineur* (n° 5)..... Beethoven.  
A. Allegro con brio — B. Andante con moto —  
C. Allegro e presto.

ENTR'ACTE DE DIX MINUTES

Ouverture du *Carnaval romain*..... Berlioz.  
*Concerto en sol mineur* (pour violon)..... Max Bruch.  
A. Allegro moderato — B. Adagio — C. Finale,  
allegro energico.

M. CORSANEGO.

*Phaëton*, poème symphonique..... Saint-Saëns  
Ouverture de *Tannhauser*..... R. Wagner.

Les Concerts Classiques auront lieu à 2 heures précises, aux dates ci-dessous indiquées, du 22 novembre 1894 au 25 avril 1895 inclusivement.

Il sera donné vingt et un concerts divisés en quatre séries :

Première Série (6 concerts)

Jeudis 22, 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 1894.

Deuxième Série (5 concerts)

Jeudis 3, 10, 17, 24 et 31 janvier 1895.

Troisième Série (4 concerts)

Mercredi 6, jeudi 14, mercredi 20 et jeudi 28 février.

Quatrième Série (6 concerts)

Mercredi 6, jeudis 14 et 28 mars, jeudis 4, 18 et 25 avril.

PRIX DES PLACES

1 <sup>re</sup> Série. — Le billet .....	2 francs.
Abonnement pour les 6 concerts.....	10 —
2 <sup>e</sup> Série. — Le billet .....	5 —
Abonnement pour les 5 concerts.....	15 —
3 <sup>e</sup> Série. — Le billet.....	5 —
Abonnement pour les 4 concerts.....	15 —
4 <sup>e</sup> Série. — Le billet.....	2 —
Abonnement pour les 6 concerts.....	10 —
Abonnement de saison (21 concerts).....	40 —

Toutes les places seront numérotées.

Les billets et les cartes d'abonnement seront délivrés au bureau de location ; ce bureau sera ouvert la veille et jusqu'à l'heure du concert du lendemain.

Jusqu'au 22 novembre, les demandes de cartes d'abonnement seront reçues au Secrétariat de la Direction générale.

Les cartes d'abonnement seront rigoureusement personnelles.

Le produit des recettes devant être affecté aux établissements de bienfaisance de la région, il n'y aura pas de cartes d'invitation ; toutes les entrées de faveur seront supprimées.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Nice.** — M. le commandeur Simondetti est nommé consul général d'Italie à Nice, en remplacement de M. le marquis Carcano.

M. Mordini remplace M. le comte Negri di Lamporo comme vice-consul.

Enfin, M. Poli succède au *delegato* Renica, près le consulat.

**La Turbie.** — M. Mezière, commissaire spécial, adjoint à la gare de Nice, est nommé commissaire spécial de police à la Turbie.

**Vintimille.** — Des pluies torrentielles inondent le tunnel entre Voltri et Arenzano et font déborder le Rio Crevari.

Le service de la ligne ferrée est complètement interrompu entre Gênes et Vintimille.

La circulation des tramways est également interrompue entre Gênes, Voltri et Montedecimo.

Les magasins et les caves sont inondés sur plusieurs points.

La gare Santa-Limbiana est aussi envahie par les eaux, qui, en certains endroits, s'élèvent jusqu'à un mètre.

Le service du transport des marchandises est suspendu.

Il n'y a eu, jusqu'ici, aucun accident de personnes.

LETRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Le grand fait de la semaine a été la déclaration du Gouvernement aux Chambres au sujet de Madagascar. L'opinion publique se préoccupe d'une guerre qui paraît imminente. Dans l'armée, les soldats et les officiers ont déjà adressé leurs demandes au Ministre pour faire partie du corps expéditionnaire. On sait que c'est le général Duchesne, actuellement à Belfort, qui aura le commandement en chef.

Le général de Négrier l'avait eu sous ses ordres, comme colonel, pendant la guerre du Tonkin, et avait pu apprécier tout son mérite.

On sait également que le capitaine de cavalerie de Fitz-James qui s'est brillamment signalé au Soudan, où il a gagné la croix d'officier de la Légion d'honneur, vient de permuter et de passer dans l'infanterie avec son grade pour obtenir de faire la campagne de Madagascar. Le capitaine de Fitz-James est le fils du duc.

Le bruit circule que les Hovas ont eu recours à des officiers européens pour leur confier le commandement de leurs troupes dans la guerre éventuelle. Ces officiers ne doivent pas oublier qu'ils ne peuvent jouer le rôle de belligérants qu'au mépris des lois de la guerre et qu'ils courent le risque d'être passés par les armes s'ils sont faits prisonniers.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que des officiers étrangers ont essayé de donner un semblant d'organisation à l'armée Hova. En 1885, cette tâche incombait à Dighby Willoughby, secondé par les colonels Shervington, Duvergery et d'autres officiers anglais. Dighby Willoughby, ainsi qu'il en faisait lui-même l'aveu dans plusieurs de ses conférences à Londres, n'était parvenu qu'au prix des plus grands efforts de patience à former, en dehors des bandes de *miramiles* armés de sagaies, une dizaine de mille hommes régulièrement encadrés et bien armés.

« Et, ajoutait-il, ces troupes capables de se défendre « derrière des retranchements seront-elles encore, pendant « six ans au moins, absolument incapables de tenir bon, « en rase campagne contre les troupes françaises. »

La citation nous paraît d'actualité.

×

Les conscrits appartenant à la deuxième portion du contingent viennent d'être dirigés par détachements vers leurs garnisons respectives. L'animation a été grande à l'heure du départ dans les différentes gares où les parents, les amis venaient serrer la main des conscrits. Les *bleus* paraissaient assez gais. Le député Mirman est arrivé à l'heure prescrite par son ordre de route au fort de Vincennes où il est incorporé dans le 29<sup>e</sup> chasseurs. A son arrivée, il a été immédiatement adressé au capitaine de la première compagnie, et il n'a pas été peu surpris lorsqu'il a reconnu qu'un de ses anciens élèves était son lieutenant de section. A la gare Saint-Lazare, nous avons vu M. Victorien Sardou qui accompagnait au Havre son fils, Pierre Sardou, élève de l'école des Beaux-Arts, qui va accomplir son année de service. Nous avons également fait nos adieux à un autre conscrit de cette année, le jeune Pessard, fils de notre confrère Hector Pessard. Une scène touchante attirait tous les regards.

Un jeune conscrit de la classe 1873 s'était présenté, il y a quelque temps, à la mairie du xv<sup>e</sup> arrondissement accompagné de sa fiancée et il y faisait faire les publications légales. Au moment de procéder à la célébration du mariage, l'officier de l'état-civil dut faire observer au jeune couple qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre les conscrits étaient à la disposition du ministre de la guerre et ne pouvaient plus contracter mariage. Le ministre de la guerre fut saisi de ce cas intéressant, il voulut bien accorder une autorisation spéciale. Elle arriva à la mairie du xv<sup>e</sup> arrondissement la veille même du départ des conscrits et n'était accompagnée d'aucun sursis. Le ministre n'avait pas pensé que les jeunes époux devaient se séparer après quelques heures d'union. Aussi apercevait-on dans un coin de la gare une jeune femme en larmes au bras d'un *bleu* qui n'avait pas du tout l'air d'un héros.

×

L'Exposition des Chrysanthèmes qui a lieu chaque année au commencement de novembre dans l'hôtel de la Société d'horticulture a reçu la visite du Président de la République et de M<sup>me</sup> Casimir-Périer. En même temps se trouvaient dans le hall la générale Mercier, le général et

M<sup>me</sup> Février, M. Léon Say, président de la Société d'horticulture, leur a fait les honneurs de cette exposition avec une grande courtoisie.

Ce n'est guère que depuis vingt-cinq ans que les chrysanthèmes sont devenus des fleurs à la mode. Cette fleur chantée par Pierre Loti a fait grands progrès depuis le jour où le navigateur Pierre Blancard, après avoir parcouru les mers orientales, rentra en 1789 à Marseille et apportait dans un pot de terre une petite fleurette jaune qui ressemblait à peu près à une Reine-Marguerite. L'industrie horticole s'est d'abord attachée à multiplier les couleurs du chrysanthème et on en trouve aujourd'hui de toutes les nuances depuis le blanc immaculé, le jaune d'or, jusqu'au pourpre le plus ardent. C'est une gamme merveilleuse de couleurs ; mais le parfum manque et la forme même de la plante a quelque chose de triste qui demande pour être atténuée l'éclat brillant des vases de la Chine et du Japon. Aujourd'hui le chrysanthème est à la fois une fleur populaire dont on peut acheter un bouquet pour quelques sous sur les marchés aux fleurs parisiens, et une fleur aristocratique qui est cotée 25 francs la douzaine chez les fleuristes à la mode. Il est vrai que les horticulteurs qui les fournissent ont dénaturé pour ainsi dire la forme du chrysanthème et sont arrivés à lui donner une largeur presque égale à celle d'une soucoupe. J'aime mieux le modeste chrysanthème que le pauvre achète le jour de la Toussaint pour déposer sur les tombes qui lui sont chères et je le préfère à ces spécimens excentriques qui sentent un peu le laboratoire horticole.

×

L'Académie des inscriptions et belles lettres a tenu une séance qui a été aussi mondaine que celles de l'Académie-Française. On savait que M. Wallon, en sa qualité de secrétaire perpétuel, devait faire l'éloge de la vie et des œuvres de M. A. Maury. Ce savant professeur du collège de France avait été, de son vivant, bibliothécaire aux Tuileries, où il n'y avait pas de bibliothèque, et collaborateur de l'empereur Napoléon III pour l'histoire de César. M. Wallon, en sa qualité de « Père de la République », a jugé le second empire avec une sévérité qui a paru un peu vive aux anciens familiers des Tuileries, très nombreux dans la salle ; mais il y avait dans cette étude beaucoup d'esprit et d'anecdotes. On a beaucoup ri et beaucoup applaudi.

DANGEAU.

CAUSERIE

Mouvement artistique

Combien de fois avez-vous entendu dire devant un tableau : « Il faut regarder la peinture de loin ? » Il existe, en effet, pour la contemplation d'un œuvre d'art un point qui est le point de vue exact. Si on s'en éloigne pour se rapprocher de la toile, tout change, tout s'altère, forme et même coloration.

Un ton qu'on voyait uniforme devient une incompréhensible agglomération de hachures et de taches d'une couleur fort différente de celle qu'on voyait d'abord. Si l'on s'éloigne du point en même temps que du tableau, tout devient confus. Que l'on y revienne et tout rentre dans l'ordre.

Il y a là un mirage très particulier, une anamorphose qu'on s'explique facilement pour peu qu'on soit au courant des choses de la peinture et, plus précisément, de la façon dont les peintres procèdent pour rendre certains effets.

Un ouvrage de M. P. Sourian, la *Suggestion dans l'art*, donne sur les effets et les particularités de la couleur des détails très nombreux.

D'après M. Sourian, le changement dans la valeur des tons qui se produit dès qu'on se rapproche du tableau est dû à leur rapprochement de la rétine.

Certaines couleurs qui regardées de près ont chacune sa coloration propre, forment dès qu'on les contemple de loin un tout coloré grâce à une intelligente juxtaposition.

Une partie importante de l'art du peintre est tout entière faite de l'influence de la touche posée sur la touche voisine. Les tons se déterminent l'un par l'autre, leur voisinage fait leur valeur et fixe leur intensité.

Delacroix disait en montrant de la boue : « Voilà un ton ». Il est évident que ce ton est atroce pris uniquement.

Ce qui n'empêche qu'un virtuose de la couleur, M. Bernard, par exemple, peut, prenant ce ton-là comme tant de chair, réaliser sur la toile une figure de femme blonde contentant l'œil à tous égards, grâce à la nature des couleurs qu'il emploiera comme cadre, comme ambiance.

Chaque chose dans une toile est peinte pour l'atmosphère ambiante. Elle n'est pas éclairée par la lumière véritable, mais par la lumière que le peintre a répandue dans le tableau. C'est en partant de ce principe que nous dénaturons ou mieux interprétons notre perception. Prenons un exemple choisi par M. Sourian. Un rocher sur une étendue de sable jaune sous un ciel bleu,

L'ombre de ce rocher n'aura pas de ton propre, mais

participera comme couleur du ciel et du sable, un élément fait du bleu du ciel, un autre fait du jaune du sable. Un débutant peintre verra mal cette ombre, parce qu'il a adopté un ton spécial pour les ombres, une sorte de *couleur d'ombre* qui est un ton chocolat. Mais un habile la verra telle qu'elle est et percevra exactement le bleu qu'elle comporte.

Les impressionnistes sont partis de là pour arriver au parti-pris. Le débutant, qui ne percevrait dans l'ombre du rocher que le ton local, la voyait jaune sombre: l'impressionniste pousse la science jusqu'à ne voir que le reflet. C'est pourquoi il peindra l'ombre bleue, d'un bleu intense, outré le plus possible. De sorte qu'un principe exact et vrai aura été le point de départ d'une interprétation s'éloignant complètement de l'effet de nature.

De là vint dans les expositions de ces dernières années le nombre exagéré des toiles impressionnistes, de ton cru, violet, bleu, carmin ou vert, à croire que les peintres qui les avaient peintes avaient contemplé la nature à travers des lunettes colorées.

En sculpture, la couleur n'existe pas d'une façon réelle. Mais elle existe, et c'est par notre imagination qu'elle existe; devant une statue de femme en marbre blanc nous rêvons, pour ainsi dire, la couleur des cheveux, la coloration des joues, les tons chauds de la peau et c'est peut-être pour cela, à cause de ce mystère, qu'une belle œuvre d'art sculptée contente plus noblement, d'une façon plus élevée, notre œil et notre esthétique.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite BENOIST sont invités de nouveau à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, à l'assemblée des créanciers qui aura lieu le vingt-six novembre courant, à neuf heures et demie du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de décider s'ils se réservent de délibérer sur un concordat, en cas d'acquiescement du failli, de l'accusation de banqueroute frauduleuse qui s'instruit en ce moment contre lui; et si, en conséquence, il sera sursis à statuer jusqu'après l'issue des poursuites.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Suivant acte sous seing privé du quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré à Monaco, le dix-sept même mois, folio 64, cases 4 et suivantes, reçu cent vingt-deux francs, pour cession du fonds de commerce, et soixante-cinq francs quatre-vingt-dix pour cessation de bail (signé Bertoni), le sieur Jean-Elie MIGNOT et la dame Toussainte ALBERTINI, son épouse, ont cédé le fonds de commerce dit : *Brasserie du Kremlin* qu'ils exploitaient à Monaco, rue Grimaldi.

Faire opposition entre les mains de M<sup>e</sup> Bardolet, avocat à Monaco, dans les dix jours.

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire, 39, rue Grimaldi, Monaco

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

POUR CAUSE DE MALADIE

A Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire, le 30 novembre 1894, à 2 heures de l'après-midi;

Du fonds de l'hôtel d'Angleterre, exploité à Monaco, Condamine, rue Florestine, maison Médecin, ayant salle à manger, salon et douze chambres, et comprenant : la clientèle, le matériel et le droit au bail.

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : dix mille francs, ci. . . . . 10,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi vingt-deux novembre courant, à deux heures de l'après-midi et jours suivants, s'il y a lieu, au *Restaurant de la Rousse*, sis à Monaco, quartier de la Rousse, route de Menton, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles, marchandises et objets mobiliers et matériaux de construction, consistant en : armoire à glace, commode-toilette, table de nuit, armoires, buffet, glaces, tables avec marbre, guéridons avec marbre, chaises, bancs, tabourets, lampes, comptoirs, balances, bascules, étagères, lingerie, vaisselle, verrerie, fourneau,

ustensiles de cuisine, planches, plateaux; chevrons, bigues, tuiles, briques, tomettes; bougies, chicorée, pâtes alimentaires, conserves, riz, sucre, amidon, blé, maïs, avoine, farine, thé; vins rouges et blancs, sirops et liqueurs diverses; bouteilles vides, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier : Ch. TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi vingt-quatre novembre courant, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, à la salle de vente Gindre, sise à Monaco, boulevard Charles III, n° 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en une superbe salle à manger style Henri II, vieux chêne, composée de : un grand buffet, une table avec trois rallonges, douze chaises rembourrées vieux reps; divan, armoire à glace, lits complets en bois et en fer, commodes, tables, glaces, bureau, chaises, portemanteaux, porte-serviettes, etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier : Ch. TOBON.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 12 au 12 novembre 1894

SAINT-TROPEZ, b. *Fortune*, fr., c. *Moutte*, sable. id.  
ID. b. *Charles*, fr., c. *Allègre*, id.  
ID. b. *Louis*, fr., c. *Grisolle*, id.

Départs du 5 au 11 novembre

SAINT-TROPEZ, goël. *Paul-Victorin*, fr., c. *Olivier*, sur lest. id.  
ID. b. *Fortune*, fr., c. *Moutte*, id.  
ID. b. *Charles*, fr., c. *Allègre*, id.  
ID. b. *Louis*, fr., c. *Grisolle*, id.

LA NOUVELLE, b.-g. *Catarina*, monég., c. *Bregliano*, fûts vides.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

COURS et LEÇONS  
POUR JEUNES FILLES

COMPTABILITÉ, DESSIN, PEINTURE, ANGLAIS, SCIENCES LITTÉRAIRE FRANÇAISE

S'adresser au Pensionnat des Dames de Saint-Maur, à Monaco

**A LOUER** à Monaco (ville) APPARTEMENT meublé, au midi, avec cabinets et eau potable dans la maison.

S'adresser au Bureau du Journal.

EXCELLENTE OCCASION

A remettre pour cause de maladie

CAFÉ DE L'UNIVERS

SITUÉ A MONACO-VILLE

S'adresser rue de l'Eglise, n° 4

En vente à l'Imprimerie de Monaco:

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS

PAR H. DE ROLLAND

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

MENUISERIE MÉCANIQUE

Victor BOSIO, entrepreneur

MENTON — Promenade du Borrigo — MENTON  
TÉLÉPHONE

Transfert d'atelier avec nouvelle installation d'outillage perfectionné sortant de la Maison Panhard et Levassor de Paris. Fabrication spéciale de parquets en tous genres en bois de premier choix provenant de la Haute-Hongrie. Spécialité de moulures, escaliers et mains-courantes. Une étuve à air chaud se trouve dans mes ateliers, ce qui me permet de livrer du travail garanti de tout rétrécissement. Bonnes références à Menton, Monaco, Beaulieu.

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1883; Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PARFUMERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES,  
OBJETS RELIGIEUX, ÉVENTAILS, GANTS  
BONNETERIE, BROSSERIE, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE  
DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle les Langues

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

Imprimerie de Monaco — 1894

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
12	758.9	758.5	758.7	758.6	758.2	16.5	16.3	16.2	14.5	14.7	55	S O faible	Nuageux		
13	757.9	758.2	758.3	758.2	758.6	14.9	13.1	14.8	13.7	13.6	78	—	Couvert, pluie		
14	759.7	759.1	759.0	759.1	758.9	15.2	15.4	15.2	14.2	14.2	70	—	Beau, nuageux		
15	757.4	757.1	757.8	758.2	758.2	15.9	16.9	15.6	15.2	15.2	71	—	Couvert, pluie		
16	760.5	761.2	761.9	762.7	763.2	15.3	16.6	16.8	16.5	16.5	76	S E fort	id.		
17	765.2	765.1	765.3	765.5	765.2	16.3	16.5	16.7	16.7	16.2	70	S O faible	id.		
18	765.1	764.9	764.9	765.2	765.2	16.5	17.2	17.2	16.4	15.3	60	—	Beau		
DATES						12	13	14	15	16	17	18			
TEMPÉRATURES EXTREMES						Maxima	16.5	14.8	15.7	16.9	16.8	16.8	17.2	Pluie tombée : 65 <sup>mm</sup> 5	
						Minima	14.1	13.1	13.2	14.2	15.2	14.8			